Préavis licenciement

Par Visiteur

Etant en préavis de démission , je me trouve avec un engagement qui commence avant la fin de mon préavis(environ 1 mois). Quelles seront donc les conséquences (prudhomme, dommage et interets ?) - L'opportunité de ce nouveau poste va m'échapper si je ne procède pas de la sorte - Il me reste plus de 4 semaine de conges non soldés + RTT qui après accord couvriraient la fin de mon preávis et aprés 12 ans passé dans la société il ne semble pas possible de trouver un terrain d'entente. Je repasse en France le lundi 20 octobre avant de repartir en Chine pour plusieurs mois - Quelles sont les solutions qui peuvent être envisagées? Merci d'avance de me répondre au plus vite le facteur temps joue contre moi .
Salutations.

Par Visiteur

Bonjour.

Si vos congès et vos RTT couvrent l'intégralité du préavis, où est le problème?

Si votre employeur refuse de vous donner vos congés pendant le préavis, il en a le droit. Il devra cependant vous les indémniser.

Dans cette hypothèse, la meilleure chose à faire est de quitter votre travail sans respecter votre préavis. Vous pourrez être poursuivi devant le Conseil des prud'hommes mais c'est exceptionnel que cela arrive.

Le montant de l'indémnité que vous pourrez être amené à payer est égal au préjudice subi par l'employeur, c'est à dire, les frais de recherche d'un nouveau salarié pour compenser la durée que vous n'avez pas effectuée. C'est une petite somme en général. C'est d'ailleurs pour cette raison que les employeurs ne poursuivent quasiment jamais le salarié en justice.

Cordialement.

Par Visiteur

Je vous remercie pour cette réponse rapide. Je vais faire une dernière tentative de négociation pour essayer de partir dans de bon termes.

Sincères salutations,